

SEANCE DU 23 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 23 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages.

Sont présents : BOUQUIER Marie-Paule, BONNET Dominique, PUECH Jérôme, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, DELRIEU Bernard, DE NICOLO Sandrine, LACOSTE Pierre, MURATET Nicole, PRAT Loïc, TIERLE Jean-Paul

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance : Claire BROUXEL

ORDRE DU JOUR

Madame Le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de la séance du 12 janvier 2021. Aucune modification n'est exprimée, de ce fait, chaque conseiller municipal est invité à signer le procès-verbal.

OBJET: Demande de déplacement et régularisation de l'assiette d'un ancien chemin rural au lieu-dit « Le Marchand »

Madame Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de régulariser et déplacer l'assiette d'un ancien chemin rural au lieu-dit « Le Marchand ».

Depuis de nombreuses années, l'emprise du chemin rural du lieu-dit « Le Marchand » a été modifiée :

* Le chemin a été élargi sur le parcours le long des parcelles A n°453, 2066, 274 et 275,

* L'emprise du chemin a été déplacée entre les parcelles A n° 276, 286 et 287 à proximité de l'intersection avec la voie communale.

A cet endroit, l'ancienne emprise a été abandonnée au profit d'un nouveau tracé plus fonctionnel à l'abord du carrefour sur la voie communale.

Les travaux ont été réalisés par le passé sans toutefois aucune régularisation foncière.

Après délibération, le Conseil décide, à l'unanimité :

* De régulariser les emprises d'élargissement du chemin sur les parcelles A n° 453, 2066, 274 et 275 appartenant respectivement à Mme Colette LAFON, Mr Hervé FLORY , Mr et Mme Gilbert PANIS,

* La commune s'acquitte des frais de géomètres expert et de rédaction de l'acte translatif de propriété étant précisé que le Conseil désigne le Cabinet CROS pour réaliser le document d'arpentage,

* De donner tous les pouvoirs à Madame Le Maire pour établir et signer les documents relatifs aux ventes sus-désignées.

Le Conseil constate d'autre part les éléments suivants :

*Les anciennes emprises cédées n'existent plus depuis de nombreuses années, elles ont été déplacées et ne constituent plus un lieu de passage, elles ne font plus l'objet d'actes réitérés de surveillance et d'entretien de l'autorité municipale et que dans ces conditions elles ne présentent plus le caractère de chemin rural au sens de l'article L.161-1 du code rural (CE 07/12/2011).

Par voie de conséquence, le Conseil Municipal constate que les anciennes emprises sont désaffectées de fait (CE 24 mai 2000) et que la décision du Conseil Municipal est insusceptible de recours (CE 25/11/1988)

*Les anciennes emprises n'entrent plus dans le dispositif de l'article L 161-10 du Code Rural,

*La vente de ces emprises n'est plus soumise à enquête publique,

* Qu'il sera procédé à la régularisation foncière des nouvelles emprises aux propriétaires des parcelles A n° 274, 275, 286, 287, 453 et 2066.2640

OBJET : Vente de 7 paires de volets à lattes en bois et d'un tracteur - tondeuse de marque Vert Loisirs Type VL 160-40 stockés dans un bâtiment communal.

Madame Le Maire propose que l'on puisse vendre des biens mobiliers stockés depuis de nombreuses années dans un bâtiment communal.

Il s'agit :

- de 7 paires de volets en lattes en bois ; le prix de vente à 30.00 €uros TTC a été renseigné par un brocanteur-antiquaire.
- d'un tracteur tondeuse Année 1996 de marque « Vert Loisirs » type VL 160-40 (coupe 1 mètre, moteur B et S 16 CV bicylindre avec bac de ramassage) ; il est suggéré de le vendre à 200 €uros TTC.

Après débat et réflexion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents, décide de vendre :

- les 7 paires de volets à lattes en bois à 30 €uros TTC l'unité
- le tracteur tondeuse « Vert Loisirs » Année 1996 type VL 160-40 (coupe 1 mètre, moteur B et S 16 CV bicylindre avec bac de ramassage) à 200 €uros TTC.

OBJET : Vote du Compte Administratif 2020

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois février à 20 h 30 le Conseil Municipal de la Commune de Vitrac s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Dominique BONNET, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de **l'exercice 2020**, dressé par Mme Marie-Paule BOUQUIER, Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 – Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|----------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 108 817.89 | | 62 900.56 | | 171 718.45 |
| Opérations de l'exercice | 130 606.85 | 33 944.60 | 282 536.66 | 347 292.07 | 413 143.51 | 381 236.67 |
| TOTAUX | 130 606.85 | 142 762.49 | 282 536.66 | 410 192.63 | 413 143.51 | 552 955.12 |
| Résultat de clôture | | 12 155.64 | | 127 655.97 | | 139 811.61 |
| Restes à réaliser de 2020 | 279 892.44 | 114 213.00 | | | | |
| TOTAUX CUMULES | 279 892.44 | 126 368.64 | | 127 655.97 | 279 892.44 | 254 024.61 |
| RESULTAT DEFINITIF | 153 523.80 | | | 127 655.97 | 25 867.83 | |

2 – Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : BOUQUIER Marie-Paule, BONNET Dominique, PUECH Jérôme, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, DE NICOLO Sandrine, DELRIEU Bernard, LACOSTE Pierre, MURATET Nicole, PRAT Loïc, TIERLE Jean-Paul

OBJET : Approbation du Compte de Gestion de la Commune de VITRAC – Année 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme BOUQUIER Marie-Paule, Maire.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif **de l'exercice 2020**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020**, y compris la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

OBJET : Affectation du résultat d'exploitation

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
- constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de
127 655.97 €

- un excédent d'Investissement de **12 155.64 €**

| | |
|--|---------------------|
| RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 : EXCEDENT | 139 811.61 € |
| A) EXCEDENT AU 31/12/2020 Affectation obligatoire A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter | 139 811.61 € |
| A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) | 127 655.97 € |
| A) DEFICIT AU 31/12/2020 Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Excédent disponible (voir A – solde disponible) | |

Ont signé au registre des délibérations : BOUQUIER Marie-Paule, BONNET Dominique, PUECH Jérôme, BROUXEL Claire, DE NICOLO Sandrine, DELRIEU Bernard, LACOSTE Pierre, MURATET Nicole, PRAT Loïc et TIERLE Jean-Paul.

Questions diverses

*Pont du Marchand : Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que ce pont a été refait la semaine 12 de l'année 2020 pour un montant de 4 800.00 Euros TTC. Avec les dernières fortes pluies, en absence de protection avec des rochers ou pierres le sable le long de la buse est parti, ce qui a provoqué un effondrement ; le chemin n'est pas praticable en voiture, vélos. Un signalement d'éboulement avec des rubalises a été mis en place le dimanche 7 février par Mr DELRIEU et Mr PRAT, élus Une visite sur place pour constater les dégâts avec l'entrepreneur qui a réalisé les travaux est à programmer. Une proposition lui sera faite pour le samedi 27 février à 11h00.

*Ecole : Madame Le Maire annonce aux membres du Conseil Municipal la fermeture d'un poste sur le RPI Vitrac/Marcoles/Saint-Antoine. Suite aux constats faits par l'enseignante de Vitrac sur des problèmes de vétusté sur le bâtiment de l'Ecole, Madame l'inspectrice évoque le fait de fermer le poste sur Vitrac

Madame l'Inspectrice d'Académie en compensation évoque la possibilité de créer une « Ecole d'innovation pédagogique avec pour thématique « Développement Durable ». Les pistes de réflexion peuvent être les suivantes : limiter la consommation d'énergie, protéger la biodiversité, éviter le gaspillage alimentaire, réduire et trier les déchets, s'unir pour engager son établissement dans la lutte contre le réchauffement climatique...Ce serait un site d'accueil pour les classes élémentaires, de collège et de lycée. L'école de ST BONNET DE SALERS accueille ce type d'école. Mme le Maire évoque ce projet. Les élus souhaitent avoir des renseignements supplémentaires sur ce type de structure et avoir un temps de réflexion correct. Ils souhaitent également attendre que les parents d'élèves du conseil d'école soient reçus par Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale soit le 1^{er} mars.

*CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) : Mme Clara FAVIER, chargée de mission de la voirie forestière, viendra présenter aux élus le projet de voirie forestière au massif de Fargues, lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le 16 mars 2021.

*Travaux Aménagement et sécurisation de la Travers du bourg : La commission travaux se réunit tous les jeudis matin à 10h00 .

De façon générale retour positif de l'entreprise qui gère les travaux : efficacité, respect des riverains, travail soigné

Le périmètre de la « zone 30 » est à déterminer afin de prévoir les réservations des panneaux indicateurs. Après débat, elle se situerait entre la borne incendie positionnée vers le cimetière et le lavoir. Une réflexion sur la signalétique est engagée.

La réfection du lavoir est réalisée par un agent communal en l'occurrence Mr GUIBERT, il récupère des pierres chez Monsieur Bernard DELRIEU qui en fait don à la commune.

*Un mât du lampadaire d'éclairage public a été déposé à « Lauriac » à l'entrée de la propriété de Madame et Monsieur LAVERGNE Guy, nouveaux propriétaires « Maison Gineste » et sera déplacé en raison de de l'élargissement de leur entrée. Monsieur FILAIRE doit se renseigner sur le montage financier de ce travail

En ce qui concerne les portes des coffrets électriques situés au niveau du chantier de la traverse du bourg, un devis a été demandé à Monsieur FILAIRE Cyril, du Syndicat d'Electricité. Le coût restera plus faible s'ils sont éventuellement réalisés en bois par les agents communaux.

*Pluvial chez Monsieur GOUZOU à Labrunie : L'évacuation des eaux pluviales de la route doit être canalisée sur son terrain ; les travaux seront à prévoir en juin. Le devis de l'Entreprise COMBELLE Christophe s'élève à 1 905.74 Euros ; toutefois il sera préférable de prévoir 2 500.00 Euros car la longueur de la canalisation s'avère plus importante.

Une vigilance particulière sera à apporter au mur de la propriété de Monsieur MONTIN Jean, mur qui est très fragile. Il ne faudrait pas que ces travaux génèrent un effondrement de ce mur, cela aurait des conséquences financières importantes pour la commune

*Recensement des besoins de prestations de fournitures et de services : La Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne » propose de réaliser un groupement de commandes en fonction des besoins des communes afin de mutualiser le matériel et de diminuer les coûts de fonctionnement. Pour cela un recensement est en cours.

La commune de Vitrac s'est positionnée sur la fourniture de panneaux de signalisation, le curage des fossés, le nettoyage des accotements, l'élagage avec nacelle, la mise à disposition de tractopelle et mini pelle, la fourniture de pouzzolane et sel de déneigement.

*Carrefour de « Muratet » : Deux devis sont proposés par le Conseil Départemental ; le premier se chiffre à environ 13 200.00 euros, et le second à environ 6 000.00 euros. Cette seconde proposition ne satisfait pas les élus car la partie élargie se situe en partant de Muratet pour aller à Marcoles et donc concerne peu de véhicules. Pour la première proposition, le conseil départemental ne semble pas avoir le financement voulu pour leur partie d'investissement

*Bulletin municipal : Un devis de l'imprimerie OSMOSE à Aurillac s'élève à 627.60 euros pour 60 pages environ pour 220 exemplaires.
L'édition est imminente et la distribution par les soins des élus se fera prochainement.

*Vaccination des personnes de plus de 75 ans : Les membres du CCAS se sont réunis le 6 février dernier au sujet de la campagne de vaccination « Covid-19 ». Chaque personne âgée de plus de 75 ans aura un référent du CCAS qui l'accompagnera dans les démarches (prise de rendez-vous, et voir les déplacements sur le site de vaccination...)

*Tour du Cantal Pédestre : Un courrier de relance a été adressé aux communes pour l'organisation du Tour du Cantal édition 2021. La commune ne donne pas suite à ce courrier, au vu des conditions proposées (engagement de 200.00 euros, préparation des repas, suivi pour la réalisation d'un film...)

*Elections Régionales et Départementales : Elles se dérouleront les dimanches 13 et 20 juin prochain si les conditions sanitaires le permettent

*Procédure d'évacuation en cas de « squat » : La Gendarmerie Maurs/Saint-Mamet nous a transmis un document relatif à la réforme de cette procédure.

*Pavillon Polygone : A partir de fin mars, la maison actuellement vacante sera relouée à Madame LAHCENE et son enfant de 3 ans. L'enfant restera scolarisé dans son école actuelle des Alouettes à Aurillac. La dérogation sera accordée en lien avec la situation familiale. Et l'enfant a déjà commencé son année scolaire à Aurillac école des Alouettes

*Manifestation des agriculteurs du mercredi 24 février : le Major de la Gendarmerie Maurs/Saint-Mamet nous informe sur le fait que des panneaux de commune peuvent être enlevés dans le cadre de la manifestation.

*MAGE : Une visite de la station a eu lieu jeudi 18 février dernier ; une mesure des boues a été réalisée. Un épandage de celles-ci aurait dû être fait en 2021/2022 mais au vu de leur faible importance, il pourra peut-être être reporté en 2023. Nous sommes dans l'attente du rapport qui doit nous indiquer la marche à suivre.

Prochains conseils municipaux :

- Mardi 16 mars 2021 à 20h30
- Mardi 6 avril 2011 à 19h00 vote du budget prévisionnel 2021

Fin de séance : 23h30

- **SIGNATURES**

| | |
|----------------------|--|
| BOUQUIER Marie-Paule | |
| BONNET Dominique | |
| PUECH Jérôme | |
| BROUXEL Claire | |
| BILBAUT Suzanne | |
| DELRIEU Bernard | |
| DE NICOLO Sandrine | |
| LACOSTE Pierre | |
| MURATET Nicole | |
| PRAT Loïc | |
| TIERLE Jean-Paul | |